

## DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du jeudi 20 décembre 2018

DÉLIBÉRATION N° CD-2018/12/20-1/03 B

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20181220-lmc100000018375-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 24/12/2018

Réception Préfet : 24/12/2018

Publication RAAD : 24/12/2018

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : JAUNAUX Yves

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : LUCZAK Daisy

---

OBJET : Budget primitif 2019 : Protection de l'environnement.  
Ajustement des règles d'attribution des subventions dans le domaine des cours d'eau et de la gestion du risque inondation (volet entretien des rivières).

La Seine-et-Marne dispose de nombreuses ressources : ressource en eau, potentiels en énergies renouvelables, sous-sol riche en matériaux et minerais, de paysages et d'un cadre de vie apprécié des Seine-et-Marnais. Ces atouts constituent autant de facteurs essentiels à son attractivité, ainsi qu'à la qualité de son cadre de vie et de ses paysages. Néanmoins, la Seine-et-Marne est aussi un territoire soumis à de multiples pressions : lieu de stockage de déchets, présence de site pollués et d'installations à risques, pression foncière sur les espaces agricoles et naturels, dégradation des nappes souterraines, existence de nuisances (bruit, qualité de l'air...).

La politique relative à la protection de l'environnement regroupe les domaines "eau" et "environnement" et vise non seulement à protéger le cadre de vie et les ressources de la Seine-et-Marne tout en étant vecteur d'un dynamisme économique.

En investissement, les autorisations de programme proposées au budget 2019 s'élèvent à 8,9 M€ et se répartissent pour 7,6 M€ pour le domaine de l'Eau et 1,3 M€ pour le domaine de l'Environnement. Les crédits de paiement, toutes actions confondues, s'élèvent à 9,6 M€.

En fonctionnement, les crédits de paiement des domaines "eau" et "environnement" s'élèvent globalement à 2,4 M€.

Par ailleurs, il vous est proposé l'ajustement des règles d'attribution des subventions dans le domaine des cours d'eau et de la gestion du risque inondation. Ce dispositif d'aides départemental vient en complémentarité de celui de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, mais cette dernière, lors de l'adoption de son 11ème programme, a décidé de réduire ses aides dans ce domaine, ce qui aurait pour effet d'augmenter la participation du Département. Ainsi et afin de se prémunir de cet impact sur notre budget, l'évolution de notre dispositif d'aides pour l'entretien des rivières est nécessaire.

Cette délibération concerne l'ajustement des règles d'attribution des subventions dans le domaine des cours d'eau et de la gestion du risque inondation (volet entretien des rivières)

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/06 en date du 9 juin 2017, relative au vote du Plan Départemental de l'Eau 2017 - 2021,

VU la délibération du Conseil général n° 1/11 en date du 28 septembre 2017, relative à la nouvelle politique de l'eau et règles d'attribution des subventions,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**Article 1** : d'abroger l'annexe 3 relative aux règles d'attribution des subventions départementales adoptée le 28 septembre 2017 par délibération n° 1/11, relative au domaine des cours d'eau et de la gestion du risque inondation.

**Article 2** : d'approuver les nouvelles règles d'attribution des aides dans le domaine des cours d'eau et de la gestion du risque inondation (annexe n°3 du règlement d'attribution des aides dans le domaine de l'eau), annexées à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (37) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Smail DJEBARA jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus

M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR jusqu'au rapport n° 0/05 inclus  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN jusqu'au rapport n° 4/03  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne